



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 11 février 2025 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière-trésorière

9255-02-25

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9256-02-25

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 12 novembre 2024 et du 14 janvier 2025

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 et de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 ont été remis électroniquement le 7 février 2025 à tous les élus et élues ;

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'il avaient été lus.

« Adopté »

9257-02-25

Adoption des comptes et salaires du mois de janvier 2025, ont été vérifiés par M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes de dépenses au montant de 507 982.12 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 35 174.23 \$ du mois de janvier 2025, ont été vérifiés par M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4; ils confirment que tout est conforme et approuvent les dépenses.

« Adopté »



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Première période de questions (15 minutes)

Il y a cinq (5) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Lumières de rue
- Déneigement bien fait, possibilité d'ouvrir plus de rues
- Dépôt de l'ordre du jour sur le site internet et possibilité de la mettre sur Facebook.
- Taux d'endettement de la municipalité.
- Service d'incendie
- Fournir des copies de règlement aux citoyens.
- Quelle et la vision de Lorrainville en matière de développement résidentiel.
- Est-ce qu'une étude de marché a été faite pour le projet du café-biblio

La période de questions commence à 20 h 04 pour se terminer à 20 h 19.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports des employés;
- Rapport des eaux;
- Calendrier du Centre Richelieu;
- Rapport des heures en urbanisme;
- Information et échange;

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Autoriser la 1^{re} programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;
- 6.2 Distribution des comités parmi les élus et élues de la municipalité;
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 198-02-2025 modifiant le règlement sur les modalités de publication des avis publics # 170-02-2020;
- 6.4 Renouvellement de l'assurance collective pour les employés municipaux;
- 6.5 Appui à l'OBNL TémisHabitation pour le développement de logements sociaux et hors marché (LSHM);
- 6.6 Autoriser la liste finale pour la vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales;
- 6.7 Approbation du contrat avec l'organisation du FestiTruck;
- 6.8 Autorisation du partage de ressources entre municipalités;
- 6.9 Appui au Festival du FestiTruck;
- 6.10 Appui au projet d'installation d'un système de sonorisation au Centre Richelieu;
- 6.11 Appui au projet de parcours gourmand artistique; **Reporté**
- 6.12 Autorisation de faire une demande au CPTAQ pour le projet de camping municipal.

9258-02-25

Autoriser la première programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

« Adopté »

9259-02-25

Distribution des comités parmi les élus et élues de la municipalité

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite nommer de nouvelles personnes pour siéger sur les divers comités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme les



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

élus/élues sur les comités suivants :

Comité	Élues / Élus	Employés municipaux	Citoyennes / Citoyens
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET COMITÉ PATRIMOINE ET CULTURE	M. Jean Martineau, maire M. Simon Mayer, cons. n° 4 M ^{me} Cindy Paquin, cons. n° 5	M ^{me} Edith Lebel, DG/GT M ^{me} Josée Beauregard (MRCT), Inspectrice municipale	M ^{me} Chantale Barrette M. Martial Gagnon M ^{me} Pascale Lefloic M. Réal Rheault
RESSOURCES HUMAINES	M. Jean Martineau, maire M ^{me} Nathalie Goulet, cons. n° 2 M. Simon Mayer, cons. n° 4	M ^{me} Edith Lebel, DG/GT	
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)	M ^{me} Nathalie Goulet, cons. n° 2		
ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA GESTION DES EAUX	M. Simon Mayer, cons. n° 4	M ^{me} Edith Lebel, DG/GT	
RÉGIE INTERMUNICIPALE SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)	M. Simon Mayer, cons. n° 4 <u>Substitut :</u> M. Gabriel Girard, cons. n° 6		
ÉCOLE MARCEL-RAYMOND		M ^{me} Edith Lebel, DG/GT	
ACCÈS À L'INFORMATION		M. Simon Gélinas, DGA M ^{me} Edith Lebel, DG/GT	
FERMES BORÉALES	M. Gabriel Girard, cons. n° 6		
PETITES TERRES	M ^{me} Cindy Paquin, cons. n° 5 M. Jonathan Goupil, cons. n° 3	M. Simon Gélinas, DGA	
PARC CANIN	M ^{me} Cindy Paquin, cons. n° 5		
ÉVÈNEMENTIEL	M. Jean Martineau, maire	M. Simon Gélinas, DGA	
FESTI-TRUCK	M ^{me} Nathalie Goulet, cons. n° 2		
LAC À ZOËL	M. Gabriel Girard, cons. n° 6		

« Adopté »

9260-02-25

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 198-02-2025 modifiant le règlement sur les modalités de publication des avis publics # 170-02-2020

Avis de motion est donné par M. Jonathan Goupil conseiller #3, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement # 198-02-2025 modifiant le règlement sur les modalités de publication des avis publics # 170-02-2020.

Des copies du projet de règlement sont déposées et disponibles au bureau municipal.

Un projet de règlement a été déposé le 11 février 2025.

Cette modification vise à actualiser le règlement et à optimiser la gestion des avis publics afin de les harmoniser avec les lois et règlements en vigueur.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

9261-02-25



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Renouvellement de l'assurance collective pour les employés municipaux

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit renouveler son contrat d'assurance collective le 1^{er} mars 2025 pour une période de 12 mois;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville est assurée avec Beneva par La Capitale, par l'entremise de son courtier M. Mario Sabourin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le renouvellement de l'assurance collective avec Beneva par La Capitale avec une hausse de son taux de 47 %;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière, à signer le renouvellement d'un an.

« Adopté »

9262-02-25

Appui à l'OBNL TémisHabitation pour le développement de logements sociaux et hors marché (LSHM)

ATTENDU QUE l'accès à des logements sociaux et hors marché (LSHM) est une priorité pour le territoire du Témiscamingue afin de répondre aux besoins croissants des citoyens;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif TémisHabitation s'est engagé à développer des projets de LSHM afin d'améliorer la qualité de vie des résidents de la région, dont la population dite vulnérable;

ATTENDU QUE TémisHabitation sollicite l'appui de la Municipalité de Lorrainville dans ses démarches de recherche de financement auprès des instances gouvernementales et des partenaires privés potentiels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lorrainville reconnaît l'importance de favoriser l'émergence de LSHM sur son territoire et d'encourager les initiatives qui contribuent au développement économique et social de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Lorrainville appuie l'organisme TémisHabitation dans ses démarches visant à obtenir le financement nécessaire au développement de logements sociaux et hors marché (LSHM) sur le territoire témiscamien et de la municipalité;

QUE la municipalité s'engage à collaborer avec TémisHabitation pour l'identification et/ou la mise à disposition de terrains municipaux, de bâtiments résidentiels, commerciaux ou autres qui pourraient être utilisés pour la réalisation de projets;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal autorise la transmission de cette résolution à TémisHabitation pour appuyer ses démarches auprès des bailleurs de fonds et des partenaires.

« Adopté »

9263-02-25

Autoriser la liste finale pour la vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales

ATTENDU QUE la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles pour lesquelles les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, M^{me} Edith Lebel à transmettre, avant le 20 février 2025 à la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour et qui remplace la liste de la résolution #9249-01-25, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QUE la directrice générale greffière-trésorière, M^{me} Edith Lebel ou, en son absence, le directeur général adjoint, M. Simon Gélinas, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 8 mai 2025, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

« Adopté »

9264-02-25

Approbation du contrat avec l'organisation du FestiTruck

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite conclure une entente avec l'organisation du FestiTruck;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve le contrat de prêt de terrain, tel que présenté, pour les lots cadastraux 3 812 731 et 6 439 833 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, exclusivement pour la tenue de courses de camions lors du weekend du FestiTruck;

QUE la Municipalité conserve la propriété du terrain et encadre les responsabilités de l'organisation du FestiTruck en matière d'infrastructures, de sécurité et de remise en état du site;

QUE toute modification au contrat doit être approuvée par le conseil municipal;

QUE Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière, soit autorisée à signer le contrat au nom de la Municipalité de Lorrainville.

« Adopté »

9265-02-25

Autorisation du partage de ressources entre municipalités

ATTENDU QUE les municipalités de Lorrainville et de Fugèreville souhaitent collaborer afin d'optimiser l'utilisation de leurs ressources et d'améliorer l'efficacité des services offerts à leurs citoyens ;

ATTENDU QUE le partage de ressources permettra de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des services municipaux ;

ATTENDU QU'un plan de travail a été présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le partage de ressources avec la municipalité de Fugèreville, selon le plan de travail présenté;

QUE Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière ait la charge de la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des tâches des municipalités;

« Adopté »

9266-02-25

Appui au Festival du FestiTruck

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'appui du Festival du FestiTruck;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a déjà approuvé la tenue du festival et accordé un terrain pour la tenue de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville réitère son appui au Festival du FestiTruck qui se tiendra à Lorrainville et reconnaît l'importance de cet événement pour la communauté locale.

« Adopté »

9267-02-25

Appui au projet d'installation d'un système de sonorisation au Centre Richelieu

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu l'information du volet « Municipalités et organismes » au Fond Région Ruralité 2025 et souhaite déposer un projet;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance des objectifs et du fonctionnement du volet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le dépôt d'un projet au FRR volet « Municipalités et organismes » pour le projet d'installation d'un système de sonorisation au Centre Richelieu de Lorrainville.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice général / greffière-trésorière à déposer le projet et à signer tous documents afférents à la demande.

« Adopté »

Appui au projet de parcours gourmand artistique

Reporté

9268-02-25

Autorisation de faire une demande au CPTAQ pour le projet de halte municipale pour véhicules récréatifs

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite aménager une halte municipale pour véhicules récréatifs afin de répondre aux besoins récréotouristiques de la communauté et des visiteurs ;

ATTENDU QUE le terrain visé est situé en zone agricole et que son utilisation à des fins récréatives nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents car M. Jonathan Goupil souhaite consigner sa dissidence ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Mme Edith Lebel à déposer au nom de la municipalité de Lorrainville une demande d'autorisation

4130



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

auprès de la CPTAQ pour l'aménagement d'une halte municipale pour véhicules récréatifs sur une partie du lot 3 100 987 ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à fournir toute documentation et information nécessaires à l'analyse de la demande et s'engage à respecter les conditions qui pourraient être imposées par la CPTAQ en lien avec cette autorisation.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a cinq (5) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Festitruck (bail pour terrain, validation du contrat par un avocat, 2^e consultation publique)
- Services prévus pour le camping municipal
- CPTAQ
- Félicitations pour la neige malgré certains détails à améliorer
- Félicitations pour la patinoire
- Demande d'avoir une copie du contrat de travail de la DG et du DGA
- Lumières de la patinoire
- Café-biblio
- Modification des habitudes des gens de Lorrainville (les jeunes ne vont plus aux événements, parc canin inutilisé)
- Vérifier avec l'éducation populaire de Lorrainville pour faire des projets à la bibliothèque municipale
- Passage piétonnier devant l'école secondaire
- Temps alloué à la période de questions
- Démarche plan stratégique comme Ville-Marie

La période de questions commence à 20 h 39 pour se terminer à 20 h 54.

9269-02-25

Levée d'assemblée

Il est proposé par M Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 55.

« Adopté »

	
Jean Martineau Maire trésorière	Edith Lebel Directrice générale/greffière-

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

